



Déclaration liminaire

CTL du 31 mai 2017

Monsieur le Président,

1 sur 5 !

C'est le nombre de français qui ont éprouvé des difficultés à effectuer des démarches administratives en 2016, selon le récent rapport publié par le Défenseur des droits qui ajoute qu'ils sont plus de 50% à avoir eu au moins une fois, dans les 5 dernières années, des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public.

Avec les fermetures de postes, la réduction des horaires d'ouverture des guichets au public, une trésorerie sans caisse, la limitation de l'acceptation des paiements en numéraire, gageons que le prochain rapport du Défenseur des droits placera la DGFIP en tête des administrations inaccessibles au public !

Pour **FO-DGFIP84**, les mesures qui remettent en cause nos missions de proximité, ont comme conséquence immédiate de mettre un peu plus en difficulté des usagers déjà fragilisés dans un contexte économique et social difficile.

Pour **FO-DGFIP84**, l'accueil du public reste un garant de la cohésion sociale et le développement du numérique qui se développe dans une logique de réduction des coûts de fonctionnement ne saurait justifier les excès en termes d'éloignement de l'utilisateur.

Pour **FO-DGFIP**, le service rendu, à d'une part nos partenaires tels les régisseurs dans le secteur public local, et d'autre part aux populations les plus fragiles, doit primer sur toute autre considération.

FO-DGFIP dénonce le train de réformes engagé par la Direction Générale. Sa justification comme corollaire des suppressions d'emplois ne peut constituer une stratégie viable pour notre Administration.

A propos de réforme : Pourquoi avoir à tout prix voulu changer ce qui fonctionne très bien, de surcroît en fin de mandat, en laissant au gouvernement suivant le soin d'en gérer les conséquences, et de générer un stress supplémentaire aux agents ?

Le report du Prélèvement À la Source n'est plus certain mais conditionné à audit : les agents qui subissent dans le même temps toute une série de réformes impactant la quasi-totalité des missions auraient bien besoin d'un peu de sérénité pour renseigner les contribuables tout autant déboussolés. Il est grand temps de lever les ambiguïtés sur les conditions de mise en œuvre ou pas de ce projet.

Les fiches transmises pour le dernier comité national de suivi du plan d'actions sur les conditions de vie au travail du 18 dernier, états des lieux des différents dispositifs mis en place depuis bientôt 7 ans (espaces de dialogue, tableau de bord de veille sociale, DUERP, PAP) ne font que constater la montée en charge des risques psychosociaux à la DGFIP.

Parce que le lien de cause à effet entre RPS et suppressions d'emplois n'échappe à personne sauf à notre Directeur Général, et que la Direction Générale multiplie les dispositifs et outils destinés à l'amélioration des conditions de travail tout en renonçant à s'attaquer aux causes réelles, nos représentants nationaux **FO** DGFIP ont décidé de ne pas se rendre à cette instance.

Sur les 120 000 suppressions d'emplois prévu sur ce quinquennat dans le programme de Monsieur Macron, quel pourcentage la DGFIP va t-elle encore devoir supporter ? Fort heureusement pour la DGFIP, les agents ont une très grande conscience professionnelle : ils ne sont pas au Club Med et ils le savent. Mais qu'advierait-il s'ils baissaient les bras ?

Monsieur le Président , un service public qui n'assure plus un certain nombre de missions est-il encore un service public ?

FO DGFIP exige l'arrêt immédiat des suppressions de postes et des réorganisations incessantes des services, et le respect de l'article 3 du statut général qui prévoit que tous les postes doivent être occupés par un fonctionnaire.

Pour *Force Ouvrière* il n'y a pas de République sans service public.